

Séance du 16 avril 2009

Reçu à la Préfecture
d'Indre-et-Loire le :

30 AVR. 2009

N°2009.04.A.5.

OBJET : AVENANTS AUX CONVENTIONS D'AIDE FINANCIERE A L'EQUIPEMENT AVEC LA CAF

Le seize avril deux mille neuf à dix-sept heures, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Monts sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE
- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD

Absents excusés :

- Commune de Saint-Branchs : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2008 portant délégation au bureau du pouvoir d'autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté, approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires, et passer à cet effet les actes nécessaires ;

Vu la décision du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales d'Indre et Loire du 28 novembre 2005 portant attribution à la CCVI :

pour l'acquisition de l'équipement mobilier, pédagogique et électroménager de la structure multi accueil d'Esvres sur Indre :

- d'une aide à l'investissement sous forme de subvention à hauteur de 9 000 €,
 - d'un prêt sans intérêt sur fonds propres de la CAF à hauteur de 9 000 €,
- soit 40,29 % du programme d'investissement estimé à 44 671,53 € HT ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2006.02.A.4.2 en date du 22 février 2006 autorisant M. le Président à signer avec la CAF Touraine les conventions correspondantes de prêt et d'aide à l'investissement ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2008.02.A.3.3 en date du 06 février 2008 autorisant M. le Président à signer avec la CAF Touraine les avenants aux conventions correspondantes de prêt et d'aide à l'investissement fixant le montant global définitif de l'aide accordée par la CAF Touraine ;

Considérant que le montant des dépenses réellement exposées par la CCVI s'établit à 36 516,27 € HT et qu'il convient de réduire au prorata le montant global de l'aide accordée par la caisse d'allocations familiales d'Indre et Loire, soit

- une aide à l'investissement sous forme de subvention à hauteur de 7 356,96 € et non 7 356,95 € comme indiqué dans le précédent avenant,
- d'un prêt sans intérêt sur fonds propres de la CAF à hauteur de 7 356,95 € et non 7 356,96 € comme indiqué dans le précédent avenant,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** M. le Président à signer avec la CAF Touraine les avenants aux conventions correspondantes de prêt et d'aide à l'investissement fixant le montant global définitif de l'aide accordée par la CAF Touraine.

Pour extrait conforme

Le Président

Jacques DURAND



Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

28 AVR. 2009

Publié ou notifié le :

4 MAI 2009